

Compte rendu du conseil municipal de Luc Sur Aude du 25 mai 2010

Étaient présents:

1. Mr Parfait Moréno
2. Mr Michel Cuguillère
3. Mr Thierry Peres,
4. Mme Najat Garcia.
5. Mme Eather Falconner
6. Mr Didier Algans
7. Mme Patricia Von Essen
8. Mr Jean Claude Pons, Maire.
- 9.

Excusés : Mr Frédéric Rigail

Mme Rose- Marie Roques

Un secrétaire est nommé : Patricia Reinhold von Essen

1 / Convention EPFR

Le projet de Rachat de la maison Delmas avance et l'EPFR(Établissement public foncier Régional) a donné un avis favorable à son partenariat. La convention proposée est à l'étude, certains points doivent être redéfinis.

1-Gestion Courante

2- Frais financier –Emprunt

3-Prix France Domaine

4-Cession anticipée

A condition de corriger ces 4 points les membres du Conseil Municipal sont d'accord, par un vote à l'unanimité, pour signer la convention sachant qu'un fois acceptée par L'EPFR il est quand même possible de ne pas poursuivre la démarche avec cet organisme si l'étude économique s'avère négative pour les finances communales.

2/Centrale photovoltaïque

L'étude de centrale photovoltaïque avance et la société Soleil du midi respecte les délais de progression de la construction de la centrale sous réserve de l'accord par la préfecture des permis de construire. Il est temps de se poser la question de la forme du financement de cette centrale. Trois options :

1-**Achat de la centrale par des financiers extérieurs** qui deviennent les exploitants et versent à la commune un loyer de 2000€ par an environ.

2-**Emprunt par la Commune de Luc** qui devient alors maître d'œuvre de l'opération et reçoit les dividendes de la vente de l'électricité à EDF.

3-**Opération collective** : sous une forme de coopérative de production à laquelle les gens du village de Luc peuvent participer aux côtés de la Commune, en achetant des parts et en étant rétribués en fonction du nombre de part investies.

Des points d'argumentation ressortent :

- Ce projet est innovant,
- La rentabilité de l'investissement dans ce domaine est actuellement autour de 8%.

- Ce choix implique la population dans une action communale et stimule une attitude responsable vis-à-vis de notre patrimoine.
- Il est préférable que les retombées financières de ce projet reviennent aux habitants et à la commune plutôt qu'à des investisseurs extérieurs.

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord, par un vote à l'unanimité, sur le principe de cet investissement collectif. Le montage d'un tel projet doit être encore étudié et structuré afin d'en faire une présentation détaillée aux habitants de Luc sur Aude.

3/Réunion Publique Annuelle

Comme chaque année le Conseil Municipal propose une réunion publique au cours de laquelle seront évoqués les grands points qui ont marqué la vie de la Commune au cours de l'année 2009 et 2010 .

La réunion aura lieu au foyer le **Jeudi 24 juin à 18h** et se terminera convivialement autour d'un **apéritif**.

4/Panneaux RD118

Suite aux questions autour de la sécurisation de l'accès à Luc il est décidé que :

-Dans l'immédiat et suite aux décisions prise antérieurement par le conseil municipal : les limites de la Communes étendues à la D118 vont être manifestées par la pose de panneaux de signalisation. De ce fait la vitesse autorisée entre les panneaux sera ramenée à 50km heure.

Reste à poursuivre l'étude technique qui va définir:

- La forme à donner aux accès et sorties de Luc sur Aude (tourne à gauche, accès aux jardins, au Fournil, le passage des engins agricoles etc....) ; une étude va être menée par un bureau d'étude pour donner la meilleure solution technique ainsi qu'un chiffrage de l'investissement.

-L'aménagement urbain de la D118 (plates bandes, fleurs, aménagement de terrain) pour matérialiser la commune sur ce tronçon de route.

5/Aménagement du terrain de jeux

L'aménagement du terrain de jeux jouxtant l'école (Terrassement et gazon) a été réalisé. Ce terrain est ouvert aux enfants et jeunes du village comme à ceux de l'école. Il est proposé d'y poser des cages de foot et des poubelles pour assurer la convivialité et le respect des lieux.

Le Conseil décide l'achat des cages de foot et des poubelles + cendrier en essayant d'obtenir le meilleur prix, peut être en cherchant du matériel d'occasion.

La question des mégots de cigarette autour des lieux publics se pose à nouveau et le Conseil décide de s'équiper de cendriers pour les abords du foyer.

6/Marché artisanal

Suite à l'événement du 22 mai 2010 « Fête de la Rose » positif en terme de fréquentation et de dynamique, et des rencontres faites avec les artisans ce jour là, il apparaît qu'un marché hebdomadaire d'artisanat serait le bienvenu dans la Haute Vallée durant la saison estivale.

Il serait source de dynamique sociale et financière pour le village et pour les artisans locaux. . Le projet est exposé dans son principe au Conseil Municipal qui se prononce pour.
Reste à en étudier la mise en place avec les personnes ressources et les artisans qui seront contactés.

7/Approbation du PADD

Jean Claude Pons donne lecture du projet de PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) Les articles sont approuvés jusqu'à l'article 10 après discussion sur certains points à modifier. La suite de cette approbation se fera le Jeudi 3 Juin 2010 lors d'une réunion du Conseil prévue à cet effet.

8/Achat d'un défibrillateur

Après étude et réception de l'entreprise prestataire, il est décidé d'équiper la commune d'un défibrillateur qui sera laissé à la disposition des habitants en cas de nécessité. Un défibrillateur permet d'intervenir en cas d'arrêt cardiaque. Une animation sera proposée à tous les habitants du village pour connaître l'utilisation en cas de besoin.

Le Maire

Jean Claude Pons